



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 18 mars 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et

PERY Cécile, conseillers.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT FAPO (VOLET 3bis)

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de l'aide aux communes à faible population- FAPO (volet 3 bis), l'aide du Département du Loiret pour le dossier suivant : « Acquisition ordinateur de bureau »

Le coût prévisionnel de l'acquisition s'élève à : 1 973.76 € TTC

Projet : 1 973.76 € TTC	HT	POURCENTAGE
ORDINATEUR DE BUREAU	1 644.80 €	100.00%
VOLET 3 BIS FAPO	1 315.84 €	80.00 %
AUTOFINANCEMENT	328.96 €	20.00 %

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la subvention « FAPO – aide aux communes à faible population (volet 3 bis) ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adopte le projet « Acquisition ordinateur de bureau. » pour un montant de 1 973.76 € TTC**

- **Sollicite une subvention de 1 315.84 € au titre de la subvention « aide aux communes à faible population - FAPO (volet 3 bis) » soit 80% HT du montant du projet.**

- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 25 mars 2025
Le Maire,
Éric POILANE

